



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

S/15349
9 août 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

AUG 10 1982

UN/LA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 9 AOUT 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre un communiqué du Ministère des relations
extérieures de la République du Nicaragua, dont le texte intégral est le suivant :

"Le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua,
face aux graves événements du Moyen-Orient, qui se traduisent par le génocide
des peuples palestinien et libanais perpétré par le Gouvernement israélien,
communique ce qui suit :

Depuis le 19 juillet 1979, notre Gouvernement révolutionnaire a appliqué
une politique extérieure fondée sur le principe de l'établissement de
relations diplomatiques avec tous les pays du monde, indépendamment de leur
orientation politique ou économique. Toutefois, nous estimons qu'il existe
des situations où la violence a pour objet d'anéantir des idées qui se situent
plus haut que les principes dont s'inspire la tradition diplomatique d'un
pays. Le génocide commis à l'heure actuelle par le Gouvernement israélien
contre les peuples palestinien et libanais constitue une de ces situations, où
les idées qui sont liées à l'essence même de l'homme et à l'existence des
peuples doivent prévaloir.

Face à cette grave situation, le Nicaragua se doit d'élever ses
protestations les plus énergiques en rompant tout type de relations avec le
Gouvernement israélien.

Néanmoins, nous sommes certains que le peuple israélien, qui a subi les
horreurs de la politique d'extermination menée par le nazisme au cours de la
deuxième guerre mondiale, comprend la décision prise par notre gouvernement et
rejette avec la même indignation la politique suivie par ceux qui dirigent
actuellement l'Etat d'Israël.

Nous considérons en outre que cette situation inqualifiable ne pourrait
pas exister sans l'appui indéniable du Gouvernement actuel des Etats-Unis
d'Amérique, dont nous désavouons et dénonçons la complicité avec le génocide.

Nous réaffirmons notre reconnaissance du droit sacré du peuple palestinien à exister en tant que nation libre et indépendante ainsi que notre ferme appui et notre solidarité à l'égard de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien et de son chef éminent, le camarade commandant Yasser Arafat.

Nous exprimons par ailleurs notre préoccupation la plus profonde devant l'impassibilité avec laquelle la majorité des gouvernements dans le monde assiste à ce génocide qui met en danger les bases mêmes sur lesquelles repose notre civilisation.

Nous lançons un appel résolu à tous les gouvernements et les exhortons à exprimer, par tous les moyens dont ils disposent, leur désaveu et leur condamnation du génocide dans Beyrouth-Ouest.

Managua, le 5 août 1982
Année de l'unité face à l'agression"

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par interim,

(Signé) Jorge CANDA MORALES
